

**Ministère de l'Éducation**  
Direction du soutien aux activités scolaires  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto (Ontario) M7A 1L2  
Téléphone : 416 327-7503  
Télécopieur : 416 212-3990

**Ministry of Education**  
School Business Support Branch  
20th Floor, Mowat Block  
900, Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone (416) 327-7503  
Facsimile (416) 212-3990



**2010 : SB15**

**DESTINATAIRES :** **Directrices et directeurs de l'éducation**  
Surintendantes et surintendants des affaires et des finances  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires

**EXPÉDITRICE :** Cheri Hayward  
Directrice  
Direction du soutien aux activités scolaires

**DATE :** 1er avril 2010

**OBJET :** Conseils scolaires de district de l'Ontario et Lignes directrices en  
matière de chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic

---

Pour faire suite à la note de service envoyée le 24 mars dernier par le Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic (du ministère des Finances), je viens ici vous donner de plus amples détails au sujet des exigences ayant trait à la conformité et à la production de rapports relativement aux Lignes directrices en matière de chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic. Pour des raisons de commodité, je joins à la présente cette note de service ainsi qu'une copie des Lignes directrices (version 1.0) publiées le 30 avril 2009 et mentionnées dans le document 2009 : SB 28.

Les organismes du secteur parapublic – y compris les conseils scolaires – qui reçoivent chaque année 10 millions de dollars ou plus de leur ministère respectif sont tenus de se doter d'un code d'éthique et de politiques et procédures en matière d'approvisionnement qui respectent les principes mentionnés dans les Lignes directrices.

Le Ministère est conscient de l'importance du rôle que jouent ces Lignes directrices pour aider les intervenantes et intervenants du secteur de l'éducation à mettre en place des normes uniformes pour assurer une qualité irréprochable de la chaîne d'approvisionnement et veiller à ce que les activités afférentes se déroulent dans le respect des valeurs éthiques et de façon responsable et efficiente. La version révisée de l'accord-cadre sur les paiements de transfert sur lequel sont fondées toutes les ententes de financement des conseils scolaires fait état d'une exigence concernant la conformité aux Lignes directrices en matière de chaîne d'approvisionnement.

En outre, le Ministère est tenu de produire un rapport sur la conformité des conseils scolaires à ces nouvelles exigences. À cet effet, le document du budget prévisionnel de 2010-2011 sera assorti d'une attestation renfermant les exigences que devront respecter les conseils scolaires :

- Revoir leurs actuels code d'éthique, politiques et procédures en matière d'approvisionnement afin d'en assurer la conformité;
- Évaluer la conformité aux 25 exigences obligatoires énumérées dans les Lignes directrices en matière de chaîne d'approvisionnement et au code d'éthique afférent requis;

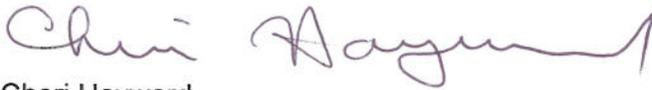
- Sur le site Web public du conseil scolaire, publier des politiques en matière d'approvisionnement et un code d'éthique ayant trait à la chaîne d'approvisionnement.

Nous reconnaissons la valeur du travail accompli à ce jour par les conseils scolaires en tant qu'entités dirigeantes de la chaîne d'approvisionnement du secteur parapublic. Le Ministère collaborera étroitement avec ceux-ci afin de cerner les enjeux communs et d'élaborer des stratégies-cadres qui répondront aux besoins particuliers du secteur de l'éducation.

Nous demandons aux conseils scolaires de se conformer aux nouvelles exigences d'ici le 30 juin 2010 et de publier leurs politiques à cet effet au plus tard le 31 octobre 2010. Nous les incitons à continuer d'aller de l'avant dans l'élaboration d'un plan d'action visant à combler les lacunes qui subsistent. Par ailleurs, le Ministère travaillera de concert avec le Secrétariat de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic au projet de mise en œuvre d'outils d'évaluation et de normes visant à mesurer le rendement de la chaîne d'approvisionnement afin de produire des données de qualité tout en allégeant le plus possible la tâche des conseils scolaires pour ce qui est des rapports à produire.

Je vous remercie, et je me réjouis de pouvoir une fois encore compter sur votre appui indéfectible dans le cadre de cette importante initiative.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.



Cheri Hayward  
Directrice  
Direction du soutien aux activités scolaires

c. c. : Comité acheteur de l'Ontario Association of School Business Officials (OASBO)  
Responsables des achats  
Membres du personnel, achats et approvisionnement